

Après la 3^e - Rentrée 2020

Votre enfant va poursuivre ses études en :

- 2^{de} générale et technologique (2^{de} GT),
- 2^{de} professionnelle,
- 1^{re} année de CAP.



2 étapes importantes pour votre enfant

► Son projet d'orientation

Au 3^e trimestre, vous pourrez échanger avec ses enseignants, le psychologue de l'Éducation nationale, le CPE et le chef d'établissement afin d'affiner les choix de formations de votre enfant.

Pour une poursuite d'études dans un établissement privé (lycée, maison familiale rurale) et en CFA, il faut, dès à présent, contacter l'établissement souhaité.

► L'affectation et l'inscription

Au 3^e trimestre, vous devez formuler et classer les vœux de votre enfant (2^{de} GT, 2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP). Ces procédures vous sont proposées en ligne par les téléservices. Votre établissement vous communiquera la marche à suivre.

1 vœu = 1 formation

- dans 1 lycée public ou privé sous contrat (de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole ou MFR),
- dans 1 CFA.

Pour une poursuite d'études en 2^{de} pro dans une famille de métiers, le choix du lycée est important : en fin de 2^{de}, votre enfant devra choisir la spécialité de son bac professionnel et il sera prioritaire pour poursuivre sa scolarité dans son établissement.

Si votre enfant est indécis, il est préférable de choisir un établissement qui propose un maximum de spécialités de bacs professionnels au sein de la famille de métiers.

Calendrier de l'affectation

➔ À partir du 20 avril 2020 - Consultation de l'offre disponible en France

En vous connectant au téléservice « Affectation »*, vous prenez connaissance de l'ensemble des offres de formation.

➔ Fin mai - début juin 2020 - Saisie des vœux par les familles

Vous renseignez vos vœux d'affectation en vous connectant au téléservice « Affectation »* (TSA), y compris les vœux pour les CFA renseignés à titre d'information.

Pour une admission en 2^{de} GT, un vœu correspondant à votre lycée de secteur (ou à chacun des établissements du secteur multiple) sera obligatoirement saisi.

Le collège vérifie et complète les saisies effectuées.

➔ Début juillet 2020 - Résultat de l'affectation

Vous prenez connaissance des résultats de l'affectation dans notre académie en vous connectant au téléservice « inscription en ligne »*.

Les vœux pour une formation en CFA ne font pas l'objet d'une affectation.

Vous avez des vœux hors académie : les résultats vous seront transmis par le téléservice « affectation »* le 1^{er} juillet.

➔ Début juillet 2020 - Inscription

Si votre enfant est admis, vous devez finaliser son inscription soit par le téléservice « inscription en ligne »*, soit sur dossier. Dans tous les cas, vous devez suivre les instructions de l'établissement.

* Vous ne souhaitez pas utiliser les téléservices : rapprochez-vous de votre établissement qui vous indiquera la procédure à suivre.